

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité·Travail·Progrès

AMBASSADE DU NIGER AU SENEGAL



NOTE DE SERVICE N°0001/AMB/NIG/DK/2023

L'Ambassade du Niger au Sénégal porte à la connaissance de la Communauté nigérienne vivant au Sénégal et des usagers étrangers que les tarifs ci-dessous seront applicables à compter du mercredi **01 MARS 2023** pour la délivrance des actes consulaires suivants :

N°	DESIGNATION	P. UNITAIRE	VALIDITE
1	Visa 1 mois	35.000FR	1 mois
2	Visa 3 mois	60.000FR	3 mois
3	Visa 6 mois	100.000FR	6 mois
5	Passeports diplomatique, service, Laissez-Passer	Gratuit	
6	Laissez-passer/Sauf- conduit	5.000FR	15 jours
7	Carte Consulaire	3.500FR	2 ans
8	Cartes d'Identité Nationale	1.000FR+timbre 500FR	5 ans
9	Carnet CEDEAO	5000FR+timbre 500FR	2 ans
10	Légalisation (procuration, autorisation parentale et autres documents)	500FR	
11	Extrait d'acte de Naissance (volet)	Gratuit	
12	Extrait d'acte de décès	Gratuit	
13	Extrait d'acte de mariage	5.000FR	
14	Copie Littérale	1.000FR+timbre 500FR	
15	Constitution dossier de passeport	5.000FR	
16	Certificat de célibat	3.000FR	
17	Certificat de bonne conduite	5.000FR	
18	Certificat de déménagement	5.000FR	
19	Certificat de conformité (authentification)	2.000FR	
20	Certificat de vie	1.000FR	
21	Certificat de vie et charge	1.000FR	

NB les élèves et étudiants sont exonérés des frais de légalisation des diplômes en raison de deux copies.

La Trésorière et la Chargée des Affaires Consulaires sont chargées de l'application de cette note de service qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Dakar le 16 février 2023

L'Ambassadeur

ABBAMI Ari